

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 28 MAI 2018
A 19 heures**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/05/2018

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 26

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth – M. LEGER Bernard- Mme ANDRIEUX Gaële- M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny – Mme ROUSSEAUX Catherine - M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique- M. BASTIER Dominique - M. MARTIN Patrice - Mme DAVID Emilie – Mme GUILLON-COTTARD Céline – M. TEILLET Daniel – Mme DEPIS Séverine -M. BUGEAUD Alain – M. BENOIST Daniel - Mme LAGORCE Joëlle - Mme REBIERE Corine - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

M. MARTIN Jean-Bernard donne procuration à M. PONS Frank

Mme BOISGIBAUT Viviane donne procuration à Mme ROUSSEAUX Catherine

M. FELIS Nicolas donne procuration à M. DEPIS Alain

M. FABRY Laurent donne procuration à M. LEGER Bernard

Mme BOISSEL Claudine donne procuration à M. BENOIST Daniel

M. QUEILLE Michel donne procuration à Mme REBIERE Corine

Excusés : Mme DESCHAMPS Nathalie – M LAFORET Louis Marie – M DE SOUSA David

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. MARTIN Patrice est nommé secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 11 AVRIL 2018**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 - Demande de subvention renouvellement du matériel informatique de la médiathèque :

Dans le but de conforter les opérations d'investissement effectuées les années précédentes à la médiathèque municipale, Madame le Maire propose de demander à la DRAC

une subvention de l'État au titre de la première fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Cette subvention permettrait à la commune de réaliser non seulement le renouvellement du matériel informatique de la Médiathèque municipale devenu obsolète, mais également celui de la version du logiciel spécifique ainsi que la migration des données et la formation du personnel.

Le taux de la subvention sera communiqué ultérieurement par les services de la DRAC, un plan de financement correspondant sera alors proposé au conseil municipal.

Le coût total de l'opération est estimé à **13766,16 € TTC**.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

1.2 – Don provenant des usines à chaux :

La société SAINT ASTIER a proposé de faire un don en numéraire à la commune d'un montant de 1.000€.

Ce don doit être accepté par le conseil municipal.

M BASTIER ne prend pas part au vote.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Modification du tableau des effectifs

- Avancements de grades :

En prévision des avancements devant intervenir au cours de l'année 2018 et sur la proposition de Madame le Maire auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne, L'avancement de grade permet à l'agent d'évoluer vers le grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emplois

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

► SERVICE TECHNIQUE

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

► SERVICE ADMINISTRATIF

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 30 heures
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 30 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 28 heures
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 28 heures.

► **CENTRE CULTUREL**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/11/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/11/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

► **SERVICES ECOLES ET ENTRETIEN DES LOCAUX**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 32 heures.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 32 heures.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 25h00.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 25h00

► **SERVICE DES SPORTS**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

En prévision des avancements de grade envisageables dans le cadre de la Promotion Interne devant intervenir au cours de l'année 2018 et sur proposition de Madame le Maire auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

L'avancement au titre de la Promotion Interne constitue un mode d'accès dérogatoire à un cadre d'emploi supérieur.

La règle des ratios ne s'applique pas aux promotions internes. Les quotas restent toujours en vigueur et sont calculés réglementairement par les services du CDG.

Le nombre de postes ouverts au titre de la Promotion Interne est calculé à partir des quotas fixés par les statuts particuliers en fonction des recrutements, intervenus dans les collectivités affiliées au Centre de Gestion (suite à la réussite à concours, un examen, mutation ou détachement ...).

► **Service N.T.I.C**

- Création d'un poste de technicien territorial au 01/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

► **Service ADMINISTRATIF**

- Création d'un poste de rédacteur territorial au 01/07/2017 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures
-

- **Création d'emploi aux Services Techniques :**

Création d'un poste d'adjoint technique territorial au 18/07/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

2.2 - Création d'un comité Technique et d'un C.H.S.C.T communs entre la collectivité et le C.C.A.S de Saint-Astier :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Il est ainsi proposé de continuer à avoir un Comité Technique et un C.H.S.C.T unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

2.3- Modalités de fonctionnement du CT et du CHSCT :

Les élections professionnelles ont lieu le 6 décembre prochain. La durée du mandat des représentants du personnel est de 4 ans.

La consultation des organisations syndicales est intervenue le 16 mai 2018 (soit au moins 6 mois avant la date des élections).

L'effectif apprécié au 1er janvier 2018 pour la commune et le C.C.A.S servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 67 agents dont 9 pour le C.C.A.S répartis de la manière suivante 52.24 % de femmes et 47.76 % d'hommes.

Le conseil municipal se prononce sur les questions suivantes :

- Fixation du nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité Technique et au C.H.S.C.T placés auprès de la collectivité et du C.C.A.S. de Saint-Astier. Il est proposé 3 représentants.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

- Maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et du C.C.A.S égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

- Décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du C.C.A.S.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 - Avenant marché désenfumage du centre culturel : Avenant n°2 lot n° 2 SPIE

Le montant initial du lot n°2 du marché de désenfumage du centre culturel est de 46.059,33 € HT soit 55.271,20 € TTC.

Un premier avenant a été signé d'un montant HT de 7.214,29 € pour prévoir l'asservissement des portes de la cage d'escalier et la motorisation des clapets coupe-feu.

Lors du passage APAVE pour la vérification de l'installation, il est apparu que des trappes existantes dans la salle de cinéma ne fonctionnaient pas. De plus, une option qui avait été envisagée au moment de la consultation s'avère finalement nécessaire, il s'agit de remplacer des détecteurs. Le coût total s'élève à 4.149,83 € HT soit 4.979,79 €.

Le décompte général et définitif de ce lot, englobant les deux avenants, va donc s'élever à 57.423,45 € HT soit 68.908,14 € TTC soit +24,67 % de variation par rapport au marché initial.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

3.2 – Projet pour le devenir de l'ancien collège :

L'ancien collège situé rue Lan Xang est un lieu est fortement endommagé, les locaux non chauffés et non occupés se détériorent très rapidement. De réels problèmes de sécurité sont constatés.

Compte tenu de la date de construction du bâtiment, la présence d'amiante existe.

La commune n'ayant pas les moyens financiers d'assumer le coût de désamiantage et de réhabilitation.

Pourtant, cet immeuble possède des atouts considérables :

- Une situation géographique idéale
- Une grande superficie qui permet des projets d'envergure
- Sa proximité avec les axes routiers, autoroutiers, gare et commerces.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet d'accueillir une école des métiers de l'esthétique Cosmétique Parfumerie et un hôtel. Tout le projet a été présenté lors d'une réunion le 26 mai 2018 en présence des investisseurs pour l'avenir de ce site.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 25

QUESTIONS DU GROUPE DE L'OPPOSITION :

-Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, lors d'un conseil municipal précédent il a été évoqué

- Il est proposé, compte tenu des demandes de sinistrés, de solliciter une nouvelle demande pour la période 2017.

-L'Union des Maires de la Dordogne doit faire un recours contre l'arrêté interministériel afin que la déclaration de sécheresse de la commune pour 2016 soit reconnue.

-Plan de circulation :

-Quand pensez-vous donner suite aux demandes de RDV des riverains ?

-Que pensez-vous de la proposition de plan de circulation du collectif des riverains ?

-Quel est le résultat du comptage que vous deviez effectuer, rue Alexis Maréchal ?

-Quand -vous d'ouvrir le parking qui longe le square ?

-Bornes de collecte des poubelles, entrée du centre ville, secteur du rond point :

La situation se dégrade et donne une mauvaise image de notre ville , qu'envisagez vous ?

La séance est achevée à 20 h 15